



Doc. 14837
10 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 27

Mme Anastasia CHRISTODOULOPOULOU, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios PSYCHOGIOS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Georgios KYRITSIS, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Elissavet SKOUFA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, paragraphe 7, remplacer la deuxième phrase par la phrase suivante:

«L'Assemblée note que la situation des mineurs non accompagnés demeure très préoccupante et invite instamment la Grèce à mettre pleinement en œuvre la nouvelle loi sur la tutelle (loi n° 4554/2018).».

Déposé par:

CHRISTODOULOPOULOU Anastasia, Grèce, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
KYRITSIS Georgios, Grèce, GUE
PSYCHOGIOS Georgios, Grèce, GUE
SKOUFA Elissavet, Grèce, GUE

1. 2019 - Deuxième partie de session

